



AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

À la suite de sa réunion du 8 juillet 2022

Parc Lucia-Kowaluk

Localisation: Terrain situé à l'angle des avenues du Parc et des Pins

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Reconnaissance municipale : Situé dans le site patrimonial cité du Mont-Royal

Situé dans le secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle – Mont Sainte-Famille

Reconnaissance provinciale : Situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal (LPC*)

Reconnaissance fédérale : Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM**) émet un avis à la demande de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément au paragraphe 8 de l'article 12.1 de son règlement.

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION¹

Le site à l'étude dans le cadre du présent avis est délimité par l'avenue du Parc à l'ouest, l'avenue des Pins au nord, la rue Léo-Pariseau au sud et à l'est par l'arrière des propriétés ayant front sur la rue Jeanne-Mance. Il est situé à la limite sud-est du parc du Mont-Royal, dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Il s'agit d'une portion d'ilot ayant retrouvé sa forme urbaine lors du démantèlement de l'échangeur du Parc-des Pins en 2007. Connu depuis ce démantèlement sous le nom usuel « parc Léo-Pariseau », le site a changé de nom en 2020 afin de rendre hommage à la militante Lucia Kowaluk qui a longtemps œuvré dans le secteur de Milton-Parc.

Le site patrimonial du Mont-Royal

Le site patrimonial du Mont-Royal est un territoire urbain et naturel qui englobe une portion des flancs des trois sommets du mont Royal. Il s'agit d'un lieu emblématique du territoire montréalais. Le site renferme plusieurs espaces verts, dont le parc du Mont-Royal de même que des centaines de monuments commémoratifs et d'œuvres d'art public. Sur ses flancs, il est ceinturé par des bâtiments aux fonctions résidentielles et institutionnelles, dont des complexes hospitaliers, des lieux d'enseignement, des lieux de culte, des cimetières et des équipements publics.

¹ Historique tiré et adapté de Ville de Montréal, « Mont-Sainte-Famille (parc Jeanne-Mance) », Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal, patrimoine.ville.montreal.qc.ca (consulté le 25 mars 2021).

^{*} Loi sur le patrimoine culturel

^{**} Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine (règlement de la Ville de Montréal 02-136).



Secteur à l'étude (Source : Arrondissement du Plateau-Mont-Royal et Google Maps, 2021)

CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le CPM a rencontré, lors de sa réunion en vidéoconférence du 8 juillet 2022, les représentants de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, du Service de l'urbanisme et de la mobilité ainsi que de l'externe afin d'analyser le projet d'aménagement du parc Lucia-Kowaluk. Il s'agit de la quatrième présentation concernant ce dossier, le CPM ayant émis des avis préliminaires datés du 6 juillet 2021 (A21-PMR-01), du 14 décembre 2021 (A21-PMR-02) et du 11 mars 2022 (A22-PMR-01). Tout au long du processus, de nouveaux intervenants sont venus se greffer à l'équipe de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de proposer un projet à la hauteur du site (Division du patrimoine du Service de l'urbanisme et de la mobilité, spécialistes de l'externe, Table de concertation du Mont-Royal, etc.).

DESCRIPTION DU PROJET²

L'aménagement du parc Lucia-Kowaluk est issu d'une réflexion sur le rôle que joue cet espace à l'intérieur du site patrimonial du Mont-Royal et dans sa connectivité avec le quartier. Les modifications proposées sont liées au concept d'aménagement axé sur deux thèmes essentiels : la contemplation et la convivialité. Deux dynamiques distinctes, mais qui se rejoignent par des aménagements sobres et minimalistes avec une matérialité commune. Un sentier structurant relie les deux espaces et offre une lecture claire du site avec un vocabulaire de forme simple et épuré. De plus, il relie les lutrins prévus pour souligner l'importance du site et de la personne qui y est honorée.

L'espace de contemplation met en valeur la vue vers le Mont-Royal et son flanc le plus escarpé. En utilisant le concept d'un belvédère inversé, un espace en alcôve est proposé en retrait du sentier principal. Mettant en valeur la topographie du site, par sa position en plateau au cœur du parc, il surplombe la plaine gazonnée. Il offre un point d'arrêt d'intérêt pour tous les usagers et oriente le regard au-delà de l'intersection vers le sommet.

² Description fournie par l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal



L'espace de convivialité est une place qui rend hommage à la mobilisation citoyenne de Milton-Parc en honneur de Mme Kowaluk. Localisé dans la portion sud du parc, c'est un espace d'activités variées pour les travailleurs, étudiants et citoyens du quartier. La place est entourée de verdure, en contraste avec le cadre bâti environnant. Cette coulée verte, exprimant la consolidation du couvert végétal en continuité du Mont-Royal, participe activement à la mise en place d'un îlot de fraîcheur. Délimitée par des bancs et des tables, et organisée autour d'une plateforme centrale, c'est le point de départ pour des mobilisations citoyennes de tout genre. La place sera un lieu de rencontre propice pour accueillir des rassemblements d'environ 30 personnes.

ANALYSE DES ENJEUX

Le CPM tient à remercier les requérants pour leur présentation ainsi que pour les réponses apportées à ses questions. Il souhaite également souligner la persévérance des requérants ainsi que leur collaboration tout au long du processus, notant une progression soutenue depuis la première présentation de ce projet en 2021. Le CPM a identifié les enjeux qui suivent dans les prochains paragraphes.

La proposition

Le projet qui a été présenté au CPM dans le cadre de cet avis en est un abouti et cohérent avec son environnement immédiat et dans lequel les requérants ont su faire coexister les deux natures de ce parc, soit celle du parc de quartier et celle du lieu s'inscrivant en continuité avec le Mont-Royal et à l'entrée du centre-ville. Il est également d'avis que la séparation du parc en deux zones de contemplation et de convivialité est pertinente et réussie et démontre bien son caractère dichotomique.

Le CPM apprécie l'interface végétalisée très dense qui est faite avec les cours à l'arrière des résidences ayant front sur l'avenue Léo-Pariseau, estimant que cette proposition est une solution positive tant pour les résidants que pour les utilisateurs du parc. Ayant émis des commentaires et des recommandations sur le foisonnement d'éléments d'aménagement lors des présentations précédentes, le CPM apprécie également les gestes simples mais justifiés de la proposition à l'étude.

Il est également d'avis que la solution retenue modifiant la topographie du site et qui accentue la hauteur de l'espace de contemplation renforce la notion de belvédère qui lui est associée et qui met véritablement le mont Royal en valeur. Il s'agit d'un tour de force de la part des requérants puisque cette modification a des répercussions sur les vues vers la montagne, sur le drainage des eaux ainsi que sur la protection des arbres en place. Il apprécie que ce geste ait des impacts positifs sur les efforts de transition écologique.

La question de l'hiver a également retenu l'attention du CPM. Appréciant que la documentation fournie propose une vue du parc en hiver, il souhaite insister auprès des requérants sur le besoin de prévoir une programmation hivernale et qu'il souhaite que le sentier principal soit déneigé en hiver pour permettre l'utilisation du parc.

En lien avec les sentiers, la proposition des requérants est telle qu'il n'y a pas de distinction ou de bordure entre les espaces végétalisés et minéralisés et que le pavage utilisé est de petite taille. Bien que le CPM apprécie la proposition, il s'inquiète de la potentielle dégradation hâtive des aménagements, surtout en hiver avec le déneigement. C'est en ce sens qu'il invite les requérants à étudier la possibilité d'ajouter une bordure plus marquée entre ces espaces et d'utiliser un pavage de plus grande taille pour éviter des petits bris.



Finalement, notons que le parc Lucia-Kowaluk est directement voisin d'une placette publique qui elle aussi est en voie d'être aménagée, la placette Jeanne-Mance, sur laquelle se trouvera une œuvre d'art publique ainsi que du mobilier urbain. Le CPM souhaite que la distinction entre les deux espaces soit claire afin de bien mettre en valeur les différents sujets commémorés (Lucia Kowaluk, Jeanne Mance, la profession infirmière, la mobilisation sociocommunautaire, etc.).

Pin blanc commémoratif

Il est prévu de planter un arbre commémoratif, un pin blanc, en l'honneur de madame Lucia Kowaluk près de l'espace de convivialité. Le CPM souhaite attirer l'attention des requérants quant au fait que cet arbre peut avoir tendance à produire beaucoup de résine, soit par les cocottes qui tombent ou par les blessures qui peuvent apparaitre sur cet arbre. Alors qu'il estime l'idée de planter cette espèce d'arbre intéressante, il souhaite que les requérants s'assurent que l'endroit et l'espèce choisis soient les plus appropriée afin que l'arbre commémoratif ne nuise pas à l'expérience des utilisateurs et pour garantir sa pérennité. Il estime néanmoins que l'endroit choisi par les requérants à l'intersection du sentier principal et de l'espace de convivialité est intéressant car bien en vu et participant à l'animation de cet espace, mais invite les requérants à poursuivre leur réflexion.

Présence d'un abribus sur l'avenue du Parc

La proposition des requérants est caractérisée notamment par la présence d'un espace de contemplation où les utilisateurs peuvent s'asseoir tout en se laissant absorber par une vue saisissante vers le Mont-Royal. Or, la présence d'un abribus de la STM vient obstruer la lisibilité vers la montagne. De plus, dans les rendus proposés dans la documentation, cet abribus semble apparaitre plus petit qu'il le sera en réalité. C'est pourquoi le CPM souhaite que l'Arrondissement maintienne une collaboration étroite avec la STM afin de trouver une solution, tant dans l'emplacement de l'abribus que dans son apparence et sa matérialité, pour s'assurer que les vues vers la montagne soient les plus dégagées que possible afin que cet espace de contemplation soit utilisé à son plein potentiel.

Le CPM croit également que la présence de cet abribus sur l'avenue du Parc risque de créer des lignes de désirs par des utilisateurs qui souhaiteraient écourter leur transit. C'est aussi en ce sens qu'il invite les requérants à s'assurer que la localisation de l'abribus soit la bonne pour justement ne pas venir créer de nouveaux sentiers compromettant l'aménagement cohérent du parc.



AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable quant au projet d'aménagement du parc Lucia-Kowaluk, dans l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal et salue le travail soutenu des requérants dans la conception de ce nouvel espace public duquel, à terme, profitera la ville de Montréal.

- 1. Maintenir une collaboration avec la STM afin de trouver la solution la plus appropriée pour l'emplacement et la matérialité de l'abribus donnant sur l'avenue du Parc;
- 2. Prévoir une programmation hivernale pour le nouveau parc et assurer le déneigement du sentier principal en hiver:
- 3. Étudier la possibilité d'ajouter une bordure aux sentiers ou de changer la taille des pavés pour éviter leur destruction hâtive;
- 4. S'assurer que la distinction soit claire entre le parc Lucia-Kowaluk et la placette Jeanne-Mance;

Note adressée au demandeur : Veuillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Peter Jacobs

Le 20 juillet 2022

